

Séance du 02 juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf le 02 juillet à dix-neuf heures trente-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de cette commune légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAILLY Franck, Maire.

Présents : Mesdames DELAGARDE Valérie, BETTON Marie, PROLA Hasina,
Messieurs BAILLY Franck, MANCIER Bruno, DELOZANNE Philippe

Absents excusés : Monsieur CHOPIN Marcel, Monsieur CABOUILLET Dominique,
Monsieur SIMON Jean Pierre (pouvoir donné à Philippe DELOZANNE)

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe DELOZANNE

Monsieur le Maire demande d'ajouter 2 délibérations à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu du 06 juin 2019.
Le Conseil Municipal accepte le compte rendu à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Ordre du jour

- Délibération concernant la répartition des sièges au sein du conseil communautaire pour le prochain mandat (2020-2026)
- Délibération concernant la validation de subvention sur l'exercice 2020 à l'association Les Fourberies de Patelins
- Informations
- Questions diverses

I – DELIBERATION

N° 23/2019 : Délibération concernant la fixation du nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire pour le prochain mandat

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu la circulaire du 29 février 2019 relative à la recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que le Préfet fixera par arrêté préfectoral au plus tard le 31 octobre 2019, le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant qu'il est possible de conclure un accord local, dans les conditions prévues à l'article L.5211-6-1-VI du CGCT, consistant à créer et répartir trois sièges supplémentaires entre les communes ayant obtenu un siège lors de la répartition à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, soit les communes de Fismes, Saint-Brice-Courcelles et Witry-les-Reims,

Considérant que cet accord local doit être adopté à la majorité qualifiée des communes membres de la Communauté urbaine du Grand Reims avant le 31 août 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

De ne pas adopter l'accord local fixant à 208 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims, réparti comme suit :

Nom des communes membres	Populations municipales (ordre croissant de population)	Nombre de conseillers communautaires
Aubilly	51	1
Méry-Prémecy	61	1
Courtagnon	64	1
Anthenay	71	1
Brouillet	80	1
Hourges	82	1
Lhéry	84	1
Saint-Martin-l'Heureux	84	1
Vaudesincourt	88	1
Poilly	95	1
Aougny	101	1
Saint-Léonard	108	1
Jonquery	119	1
Billy-le-Grand	123	1
Bligny	125	1
Saint-Souplet-sur-Py	128	1
Mont-sur-Courville	130	1
Marfaux	131	1
Janvry	134	1
Cuisles	137	1
Chambrecy	146	1
Tramery	151	1
Trois-Puits	155	1
Olizy	164	1
Unchair	165	1
Villers-aux-Nœuds	176	1
Germigny	184	1
Pourcy	190	1

Bouvancourt	194	1
Bouilly	195	1
Serzy-et-Prin	196	1
Châlons-sur-Vesle	196	1
Berméricourt	198	1
Bouleuse	206	1
Courmas	207	1
Lagery	210	1
Vandeuil	210	1
Romigny	211	1
Pévy	211	1
Coulommès-la-Montagne	211	1
Jouy-lès-Reims	215	1
Vrigny	223	1
Aubérive	232	1
Saint-Euphraise-et-Clairizet	233	1
Chenay	233	1
Treslon	239	1
Sarcy	249	1
Ventelay	258	1
Montbré	258	1
Dontrien	263	1
Savigny-sur-Ardres	266	1
Ville-en-Selve	274	1
Magneux	283	1
Saint-Gilles	288	1
Courlandon	293	1
Thil	297	1
Villers-Franqueux	298	1
Branscourt	299	1
Vaudemange	301	1
Ecueil	303	1
Arcis-le-Ponsart	314	1
Saint-Etienne-sur-Suippe	313	1
Baslieux-lès-Fismes	318	1
Romain	322	1
Saint-Hilaire-le-Petit	342	1

Rosnay	346	1
Courcelles-Sapicourt	365	1
Breuil	391	1
Sacy	375	1
Chaumuzy	375	1
Ville-Dommange	401	1
Selles	402	1
Chamery	411	1
Puisieulx	413	1
Thillois	426	1
Heutrégiville	427	1
Trépail	431	1
Brimont	432	1
Epoye	437	1
Pomacle	438	1
Ormes	441	1
Pargny-lès-Reims	456	1
Saint-Masmes	457	1
Courville	460	1
Les Petites Loges	490	1
Pouillon	495	1
Prosnes	495	1
Cauroy-lès-Hermonville	503	1
Montigny-sur-Vesle	521	1
Villers-Marmery	536	1
Champfleury	540	1
Trigny	541	1
Nogent-l'Abbesse	541	1
Sermiers	553	1
Berru	554	1
Chigny-les-Roses	560	1
Faverolles-et-Coëmy	563	1
Prouilly	563	1
Sept-Saulx	605	1
Merfy	607	1
Lavannes	607	1

Ludes	635	1
Crugny	636	1
Saint-Thierry	638	1
Caurel	638	1
Ville-en-Tardenois	661	1
Mailly-Champagne	672	1
Beaumont-sur-Vesle	800	1
Les Mesneux	852	1
Isles-sur-Suippe	887	1
Villers-Allerand	876	1
Val-de-Vesle	916	1
Courcy	975	1
Verzy	992	1
Rilly-la-Montagne	1000	1
Beine-Nauroy	1016	1
Auménancourt	1028	1
Prunay	1039	1
Verzenay	1062	1
Bourgogne-Fresne	1383	1
Bétheniville	1278	1
Loivre	1283	1
Cernay-lès-Reims	1393	1
Champigny	1436	1
Hermonville	1447	1
Cormicy	1467	1
Gueux	1677	1
Bezannes	1692	1
Boult-sur-Suippe	1707	1
Sillery	1736	1
Pontfaverger-Moronvilliers	1749	1
Jonchery-sur-Vesle	1861	1
Bazancourt	2126	1
Muizon	2187	1
Warmeriville	2047	1
Taissy	2208	1

Saint-Brice-Courcelles	3453	2
Witry-lès-Reims	5017	2
Fismes	5493	2
Cormontreuil	6258	2
Bétheny	6817	2
Tinqueux	10096	3
Reims	183113	59

D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 24/2019 : Délibération concernant la validation de la subvention sur l'exercice 2020 à l'association les Fourberies de Patelins

Monsieur le Maire propose de valider le montant de la subvention qui sera accordée à l'Association les Fourberies de Patelins sur l'exercice 2020.

Le montant de la subvention proposée est : 2.50 euros par habitant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote avec 7 voix Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention de retenir le montant de 2.50 euros par habitant et qui sera versée sur l'exercice 2020.

N° 25/2019 : Délibération concernant la signature de la charte pour la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel du Grand Reims

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la charte pour la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel du Grand Reims.

4 thématiques transversales ont été identifiées :

- L'eau et les milieux humides
- La nature en ville
- Le paysage
- L'économie du végétal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents la charte pour la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel du Grand Reims.

Autorise Monsieur le Maire à signer cette charte et tout document y afférent.

N° 26/2019 : Délibération concernant la validation du devis complémentaire pour la rénovation de l'alambic

Monsieur le Maire présente le devis complémentaire pour la rénovation de l'alambic dans la commune de Serzy et Prin.

Cout des travaux :

- Entreprise JAZET : 5080.00 euros HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 7 voix Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention de valider le devis de l'entreprise JAZET pour la rénovation de l'alambic dans la commune de Serzy et Prin.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ces travaux.

II- INFORMATION

Courrier de Madame DE MOREAU

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Madame DE MOREAU concernant la demande et proposition de nom de rue de la seule rue au Hameau de Prin.

Projet d'achat de panneaux de circulation

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'apposer rue de la Chapelle au niveau de l'intersection avec le Chemin de la Scierie de 2 panneaux STOP sur la route principale.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose également de modifier la circulation rue de la Fontaine : sens unique rue de Savigny vers la rue du Moulin et que le coté de stationnement soit interdit du côté où il y a des pavés.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Démarchage à domicile

Monsieur le Maire propose de mettre un arrêté interdisant dans la commune le démarchage à domicile et ceci afin de préserver le respect de nos aînés.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Travaux dans la commune

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux dans la commune.

Monsieur le Maire remercie Monsieur BEGNY pour la mise en valeur par éclairage du lavoir rue de la Fontaine ainsi que de l'église.

Monsieur le Maire a fait une demande de devis auprès de STPE pour la réfection de la rue du Moulin (partie incombant à la commune).

Démoussage des bâtiments communaux

Monsieur le Maire indique que le démoussage des toits des lavoirs est terminés et celui de l'église est en cours de finition.

Foyer communal

Madame Valérie DELAGARDE fait remarquer l'utilisation anormale du foyer.

Monsieur le Maire indique qu'il avait donné son accord à condition que les parents soient présents.

III- QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses

Fin de séance 20h30

DELAGARDE Valérie

BAILLY Franck

MANCIER Bruno

BETTON Marie

PROLA Hasina

DELOZANNE Philippe